

Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 28 avril 2011

Comptes 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 2010 qui se bouclent par un déficit de CHF 153'398.05, alors que celui-ci s'élevait à CHF 128'517.--. — au budget, toutefois avec un coefficient fiscal inférieur de six points.

De manière générale, cet exercice s'avère très inquiétant, car, comme dans l'ensemble du canton de Neuchâtel, les recettes fiscales des personnes physiques ont considérablement diminué depuis une année et demie, comme cela a déjà été expliqué l'automne dernier, en raison de départs de contribuables. Cette baisse n'a pas pu être totalement compensée, malgré la bonne tenue des dépenses dans les différents chapitres. De plus, notre commune, contrairement à d'autres, ne peut pas compenser cette baisse par l'impôt de personnes morales.

Les commentaires de chaque rubrique vous donneront des explications plus détaillées. Cependant, nous pouvons formuler les remarques suivantes :

- 00. *Administration* : les coûts concernent principalement le fonctionnement du Conseil communal et de l'administration, ainsi que les frais relatifs à la préparation du projet de fusion des communes du Val-de-Ruz.
- 01. *Sécurité publique* : ce chapitre contient essentiellement les coûts de notre abri-pc et de la défense contre l'incendie, qui ne varient que très peu par rapport aux années précédentes et au budget établi. Une dépense supplémentaire a dû être consentie pour la remise en état de l'installation électrique de l'abri-pc.
- 02. *Enseignement et formation* : les dépenses relatives au camp vert et autres activités extrascolaires, autrefois assumées par la Commission scolaire, sont maintenant intégrées aux comptes communaux. Les stores du collège ont dû être changés suite à des dégâts causés par le vent. Toutefois, la majeure partie de la dépense a été remboursée par l'ECAP.
- 03. *Détente – Place de jeux* : les buts de football du terrain à côté du collège ont été changés, les anciens n'étant plus réparables, et une installation de volleyball a été acquise, notamment pour les besoins des leçons de gymnastique de l'école.
- 04. *Santé* : les dépenses principales sont en relation avec le service médical de l'école et le service d'ambulance du SIS de Neuchâtel.

- 05. *Prévoyance sociale* : les aides matérielles versées dans le cadre de l'action sociale sont heureusement restées en dessous des prévisions budgétaires, de même que les mesures d'intégration professionnelles, dont la dotation supplémentaire de CHF 10'000'000.—, votée par le Grand Conseil, n'a pas été complètement utilisée par les entreprises.
- 06. *Trafic* : des travaux d'entretien ont été réalisés, qui ont consistés en un gravillonnage de diverses portions de route et la réfection d'une partie du chemin de Serroue.
- 07. *Protection et aménagement de l'environnement* : le raccordement à la STEP de la Saunerie n'influence, pour l'instant, pas de manière prépondérante le chapitre « Protection des eaux », car le nouvel investissement n'a pas encore été amorti par le syndicat Montmollin-Rochefort et son financement reste pour l'instant à court terme. En effet, quelques travaux de correction des ouvrages doivent encore être réalisés. Une modification du financement de l'évacuation des déchets devra se faire, en fonction de l'entrée en vigueur de la taxe au sac, prévue pour le 01.01.2012.
- 08. *Economie Publique* : contrairement à 2011, les prix 2010 sur le marché du bois sont restés bas en raison de la crise économique et de la qualité moyenne des bois de la division exploitée.
- 09. *Finance et impôts* : cette rubrique influence bien entendu très fortement le résultat de l'exercice. Comme cela a déjà été annoncé lors de l'élaboration du budget 2011, les recettes fiscales des personnes physiques ont subi une baisse importante, malgré l'augmentation du coefficient de six points, principalement due à des mouvements de contribuables. Selon les premiers chiffres 2011, suite à des arrivées, il semble que la tendance s'inverse sensiblement. Toutefois, les finances communales 2011 et futures devront rester sous surveillance continue, afin de ne pas aggraver une situation déjà difficile.

Les investissements concernent la construction des équipements du quartier le Biollet, conformément à la demande de crédit complémentaire du point no. 9 de l'ordre du jour de ce soir.

Le Conseil communal vous invite à consulter les données statistiques et indicateurs financiers et espère que les explications figurant dans les comptes de fonctionnement au verso de chaque page, vous apporteront des renseignements supplémentaires. Il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 4 avril 2011